



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 20 MARS**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Secrétaire de séance : GIORDANO Clara

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, LAINE Stève, LARGEAU Damien, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

Absents : DUBOIS Jean (Pouvoir à BOUGE Camille), HALTER Laurence (pouvoir à RASKIN Arnaud)

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Tourrettes, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de ville sous la présidence de monsieur le Maire.

Les conseillers présents au nombre de 21 formant la majorité des membres en exercice, le maire déclare, conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), que le conseil municipal peut délibérer.

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local lors de la première réunion du Conseil Municipal immédiatement après l'élection du maire et des adjoints.

Il indique qu'en annexe de cette charte, le chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (partie législative et partie réglementaire) est remis en séance du Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la charte de l' élu local et une copie remise aux conseillers municipaux.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

GIORDANO Clara



Le Maire,

BOUGE Camille